



# Haute-Vienne Formations

Des formations proches de chez soi en Nouvelle Aquitaine  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES**  
au 8 mars 2020

## 1- Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux prestations de service et aux services annexes dispensés par HVF. A défaut de contrat écrit signé entre les deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relatifs à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non-écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur. Alain RIO – HVF – se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment, par publication d'une nouvelle version sur le site internet de HVF (<http://hvformations.org>). Les CGV applicables alors seront celles en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande.

## 2 - Annulation et report

**Annulation ou report du fait de HVF (par un de ses intervenants).** HVF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une prestation et en informe alors le Client dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de HVF (par un de ses intervenants).

De même, le lieu de formation indiqué dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation pourra être modifié à l'initiative de HVF, y compris le jour même d'une formation si nécessaire, sans que le Client puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

### **Annulation du report du fait du Client**

En cas d'annulation de la commande, tous les paiements partiels et acomptes sont acquis à titre d'indemnité pour préjudice. Sauf cas de force majeure dûment prouvé par le Client dans les plus brefs délais, tout report ou annulation seront facturés à titre d'indemnité pour préjudice :

- 25 % des sommes dues si l'annulation ou le report survient plus de 5 jours avant le début de la prestation.
- 100 % des sommes dues si l'annulation ou le report intervient moins de 5 jours avant le début de la prestation. Si l'intervenant a été amené à se déplacer, les frais de déplacement (et d'hébergement si besoin) sont en sus.

## 3 – Prix et Conditions de paiements

Les prix pratiqués par HVF dans le cadre d'une réalisation de prestations de formation continue pour adultes sont exprimés en « nets TVA » : TVA non applicable en vertu de l'article 261-4-4 du CGI.

Le paiement doit être effectué par le Client au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date d'intervention, sauf délais plus courts ou plus longs expressément indiqués dans un devis et/ou une convention et/ou un contrat de formation. Tout retard dans les paiements peut justifier une interruption des prestations.

En tout état de cause, le retard de paiement d'une facture pourra entraîner, à la charge du client, le paiement d'un intérêt de retard au taux de 10 % par an, ainsi qu'un forfait de 40 euros pour frais de recouvrement (Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012). A l'inverse, aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé ou au comptant, conformément à la loi n°92.1442 du 31/12/92.

## 4 – Clause de déchéance du terme

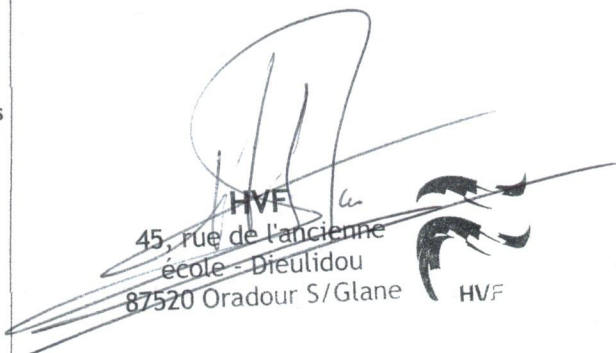
Tout délai consenti par HVF (par un de ses intervenants) comporte la clause de déchéance du terme. Une seule échéance impayée rend le solde de la créance immédiatement exigible.

## 5 – Confidentialité et droit de propriétés

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé par l'intervenant demeure la propriété d'HVF ou celle de ses partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de HVF ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

## 6 – Loi et attribution de compétences

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, qui ne pourrait être réglé à l'amiable, compétence exclusive sera attribuée aux tribunaux de Limoges, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garanti. De plus, une pénalité de 15 % du montant « net à payer » de la facture sera exigible.

  
HVF  
45, rue de l'ancienne école - Dieulidou  
87520 Oradour S/ Glane HVF